

## Séance du Conseil Municipal du 05 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept, le cinq octobre à vingt heures trente

Le conseil municipal de la commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Étienne FOUCHÉ, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 26 septembre 2017

**Présents :** MME **BLAINEAU** Angélique, **BLANCHARD** Agnès, **ETAVARD** Catherine, **SAMSON** Stéphanie, **LARMUTH** Angéla, **VARIN** Chantal, MM **FOUCHÉ** Étienne, **BALLAND** Jean-Michel, **BONNEAU** Pascal, **CHAMPHOYAUX** Dominique, **DECHAINE** Bruno, **PAPIN** Stéphane, **ROBICHON** Hervé, et **SITEAU** Anthony.

**Absents excusés :**

**Absent:**

**A donné pouvoir :**

**Secrétaire de séance :** **BLAINEAU** Angélique

Le procès-verbal de la précédente réunion n'appelant aucune observation de la part des Conseillers est accepté à l'unanimité

Départ de M. ROBICHON à 21h30, il a pris part à toutes les délibérations.

### **ACTUALISATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EFFACEMENT DES RÉSEAUX « CHEZ LES HOUMEAUX » TRANCHE CONDITIONNELLE**

*Monsieur le Maire* rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement du lieu-dit Chez Les Houmeaux, la commune a sollicité l'ensemble des gestionnaires des réseaux par l'intermédiaire du Comité Technique d'Effacement des Réseaux (CTER). Le CTER a étudié l'effacement du réseau électrique BT et téléphonique en deux tranches dans le cadre du programme "EFFACEMENT".

Les montants concernant la tranche ferme sont inchangés.

Le résultat des estimatifs a précisé la nature des travaux à réaliser et le périmètre d'effacement éligible à l'aide du SIEDS. Le montant prévisionnel des travaux du projet *Chez Les Houmeaux – tranche 2 (conditionnelle)* est : le montant de la subvention est de 89 % soit 27 397 €

Pour rappel en 2016 le montant de la subvention était de 87 % soit 26 781 €.

A réception de la présente délibération, le SIEDS étudiera l'ensemble des demandes et proposera en fonction des critères définis, la liste des communes retenues pour bénéficier des aides.

Après délibération, le Conseil Municipal à **l'unanimité décide :**

- ✓ **D'approuver** la réalisation de cet aménagement, le programme de travaux, les montants estimatifs, ses modalités de financement et son calendrier prévisionnel,
- ✓ **De solliciter** auprès du SIEDS les aides financières pour les montants estimés ci-dessus et pour la réalisation des travaux au titre du programme "*EFFACEMENT 2018*", la présente délibération valant engagement de la commune,
- ✓ **De solliciter** une aide financière auprès du SIEDS pour le renouvellement des mâts d'éclairage public,
- ✓ **D'inscrire** les sommes correspondantes au *budget 2018*.

### **PRÉSENTATION ET CHOIX DE L'ESQUISSE POUR LE « CENTRE BOURG »**

Suite à la réunion du 19 septembre de la commission du Centre-Bourg à la mairie et la réunion publique du 29 septembre, il convient au conseil de donner leur avis sur les 2 esquisses présentées par le Cabinet ÉRIC ÉNON ET SIT&A.

Le conseil demande une 3ème esquisse en mélangeant les 2 propositions. La prochaine réunion de la commission d'aménagement du Centre-Bourg se réunira le 31 octobre.

Pour information la municipalité peut prétendre aux subventions suivantes :

Département : CAP 79 (Contrat d'Accompagnement de Proximité) 38 930 € sur le HT 30 % maximum du projet, l'aide à la décision 8 000 € et les amendes de police possible jusqu'à 42 700 € HT 30 % maximum du projet.

État : DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) de 30 à 35 % maximum du montant HT que sur certains éléments. (Ne peuvent être aidés à ce titre : les parkings, les réhabilitations de voirie, les changements d'éclairages).

### **SECOURS EXCEPTIONNEL**

Après un rendez-vous avec Mme KERGRESSE comptable de la trésorerie, il en ressort les éléments suivants :

Une aide ponctuelle peut être faite, mais en aucun cas la commune n'a le droit de baisser le montant du loyer (risque de conflits avec les autres locataires).

Cette personne devra prendre contact avec la CAF et la CPAM pour obtenir le versement de secours complémentaires.

Après débat le conseil municipal propose de réexaminer la situation de cette personne en fin d'année.

### **ACHAT D'UN DRAPEAU POUR LES ANCIENS COMBATTANTS**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité d'acquérir un drapeau pour l'Association des Anciens Combattants. Ce drapeau sera utilisé par l'association pour représenter leur mouvement. Il est précisé que le drapeau est propriété de la commune. Monsieur le Maire précise que la commune ne verse pas de subvention à cette Association.

1 devis a été demandé à la société RIC de Sauzé-Vaussais, le devis s'élève un montant TTC de 1 199,28 €. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **ACCEPTE** l'achat d'un drapeau brodé pour un montant TTC de 1 199,28 € et **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous documents y afférents. Le montant sera inscrit en investissement.

### **CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE**

La cérémonie aura lieu à partir de 10h30 en présence, comme l'an passé, d'un détachement de l'ENSOA (École Nationale Des Sous-Officiers D'Active).

### **PLAQUE COMMÉMORATIVE**

Proposition d'achat d'une plaque à la mémoire de Gérard ROBICHON devis de l'entreprise GEOFFROY 360.72 TTC.

Après débat, le conseil **ACCEPTE** et **AUTORISE** M. le Maire tous documents afférents.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Demande de salle : L'association la Sévrienne à demander la salle gracieusement afin d'y organiser un festival de magie pour le téléthon pour le 09 décembre. Le conseil accepte de mettre à disposition la salle des fêtes, gracieusement, sous réserve du versement de la caution et la production de l'attestation d'assurance.
- Demande pour l'installation d'un salon de coiffure ambulante (camion aménagé) pour proposer aux habitants un salon de coiffure sur la commune. Le conseil accepte la proposition et demande à M. le Maire de prendre contact avec Mme RESNIER Laura pour définir les modalités.
- Maison d'Alain BEZA sur la RD 45, le conseil demande à M. le Maire de prendre contact avec la famille et de prendre un arrêté de péril imminent.

Prochain réunion de conseil le 09 novembre 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

Fait à Clussais la Pommeraie,

Le 06 octobre 2017

Le Maire, Étienne FOUCHÉ